



LIGNES EXPRESSES PERIURBAINES

Nouvelle offre, nouvelle gouvernance



Matthieu GEORGET – Pays du Mans



Population 2011 : 270 000 habitants

Superficie : 811 km²

Densité de population : 330 habitants/km²

48 communes

7 intercommunalités regroupées au sein d'un même établissement public

➤ **Un territoire de projets à l'échelle d'un bassin de vie** (territoire vécu par les populations : pratiques culturelles, sportives, zones de chalandises) **et du bassin d'emploi du Mans** (70% des actifs périurbains y travaillent)

➤ **Des relations et interdépendances entre espaces urbains et espaces périphériques** (des problématiques devenues communes à ces espaces comme le transport, le tourisme, le développement économique, l'environnement).



Pour une stratégie commune :

La complémentarité ville-campagne dans une logique de développement durable

POURQUOI LES DEPLACEMENTS SUR LE PAYS DU MANS ?

1. L'économie :

Efficacité

Attractivité

Fluidité interne et externe

2. L'environnement :

Diminution des gaz à effet de serre

Durabilité

Santé

3. La qualité de vie :

Accessibilité

Confort

Sécurité

Un territoire de projets bâti sur la notion de complémentarité ville-campagne (1^{er} échanges 1998 - création du pays octobre 2002)

Parmi les orientations stratégiques de la Charte de territoire du Pays en 2002, le thème de la Mobilité et des déplacements est largement mis en avant par les élus

Augmentation de l'espace périurbain autour du Mans par un étalement urbain important (à partir de 80 puis accélération dans les années 90)

Petite dimension (géographique) de l'agglomération et de son transport urbain (9 communes puis 14 sur 48)

Lignes interurbaines surtout utilisées par un public captif (scolaires, personnes âgées)

Offre TER encore limitée sur le périurbain (du fait de l'engorgement de la gare du Mans et à l'absence de gare dans bon nombre de communes)

Des complémentarités entre les différentes offres de transports collectifs qui doivent être améliorées

Révision du SCoT du Pays du Mans en cours

➤ **Les AOT :**



Le Mans Métropole



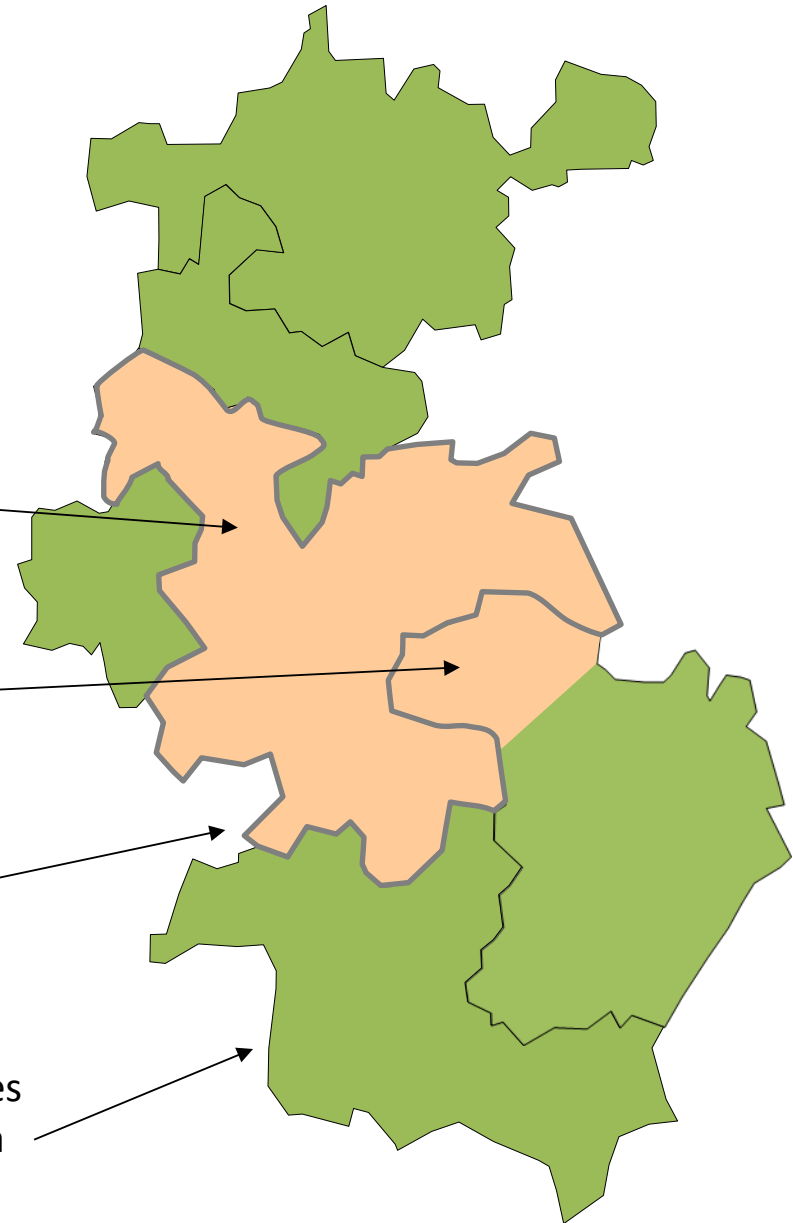
Commune de Changé



Conseil
Général
de la Sarthe



Région des
Pays de la
Loire



Améliorer la desserte de l'espace périurbain pour faciliter le lien urbain/rural

Définir au préalable les flux, plages horaires et cadencements des actifs vers les zones d'emplois du territoire pour ensuite mieux adapter l'offre existante, voire proposer de nouvelles offres

Réduire les flux de véhicules individuels en axant la démarche sur la rapidité du transport collectif par la création de lignes expresses périurbaines, avec arrêts en nombre limité et implantations réfléchies (avec les collectivités et les acteurs économiques) et accueillantes (parking vélo et voiture)

Jouer la carte de la complémentarité entre les différentes offres de transports collectifs sur l'ensemble du territoire Pays/SCoT (SETRAM, TER, TIS, Transport à la Demande)

Tendre vers la mise en place d'une billettique unique

➤ *densifier l'offre de transport collectif sur le Pays du Mans*

Faire en sorte que chacune des collectivités travaille à cette problématique en fonction de ses compétences

1. Les transports collectifs routiers :

La compétence (communautaire) développement économique pour travailler à des arrêts + parking sur les zones d'emplois

La compétence (communautaire ou non) voirie pour d'éventuels arrêts + parking sur les routes communales ou communautaires

➤ **Rendre les offres lisibles et le changement de mode confortable**

2. Les transports collectifs ferrés :

Acquisition du foncier autour des haltes

La compétence (communautaire ou non) voirie pour travailler à l'aménagement des alentours des haltes TER et à leur accessibilité

➤ **Améliorer l'accueil des usagers sur les haltes TER**

3. Les déplacements doux

La compétence (communautaire ou non) voirie pour travailler à l'aménagement de liaisons douces


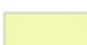
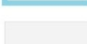
Un projet « Boulevard et Avenues Nature » en cours à l'échelle du Pays

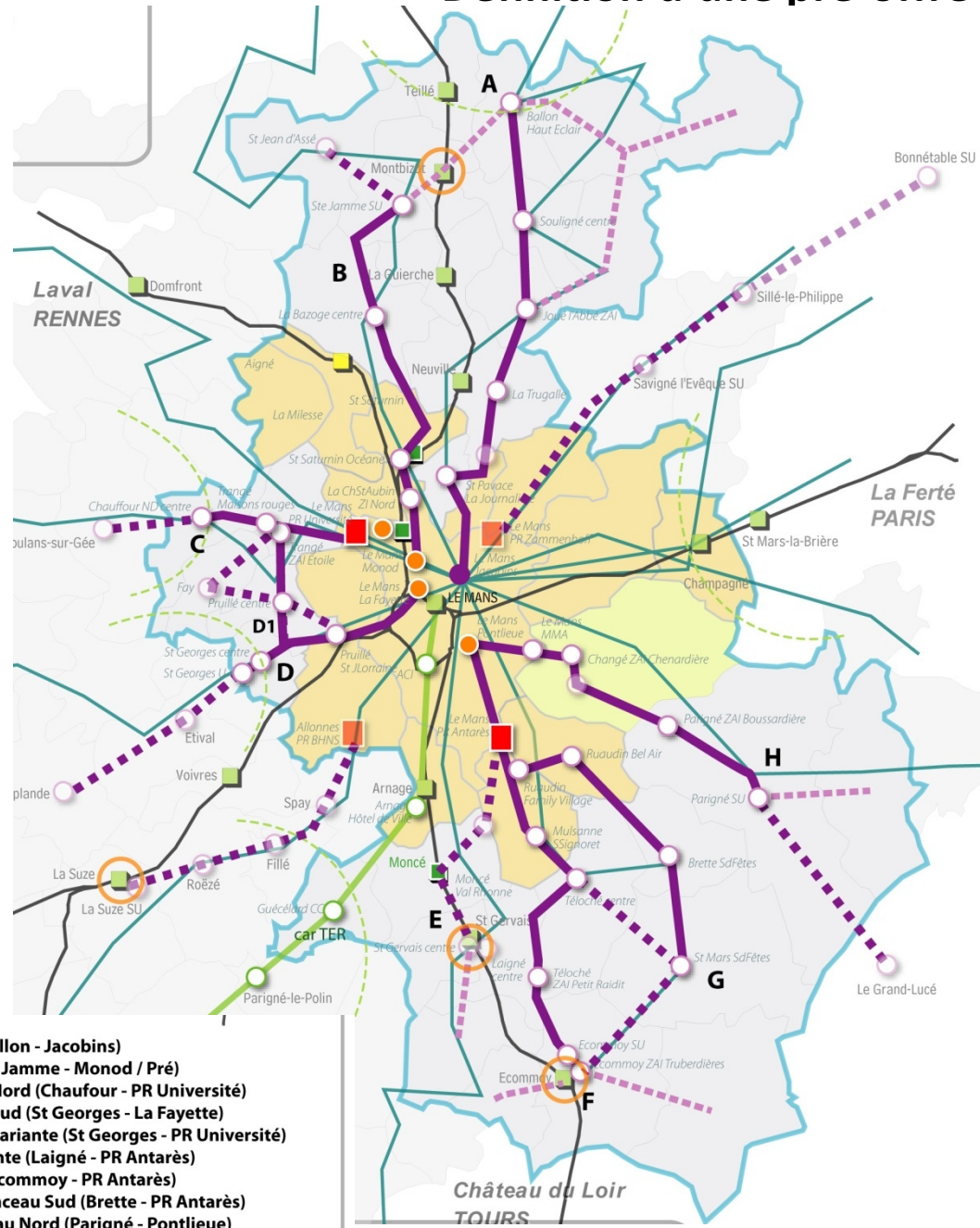
➤ **Travailler au développement et à l'interconnexions des voies douces et des usages liés**

Les déplacements sur le Pays du Mans












LA DESSERTE PERIURBAINE

Définition d'une pré-offre

-  Gares ferroviaires
-  Lignes ferroviaires
-  Lignes TIS (Conseil Général)
-  PTU Le Mans Métropole (14 communes)
-  PTU Changé (1 commune)
-  PAYS DU MANS
-  Aire urbaine du Mans



Volet ferré

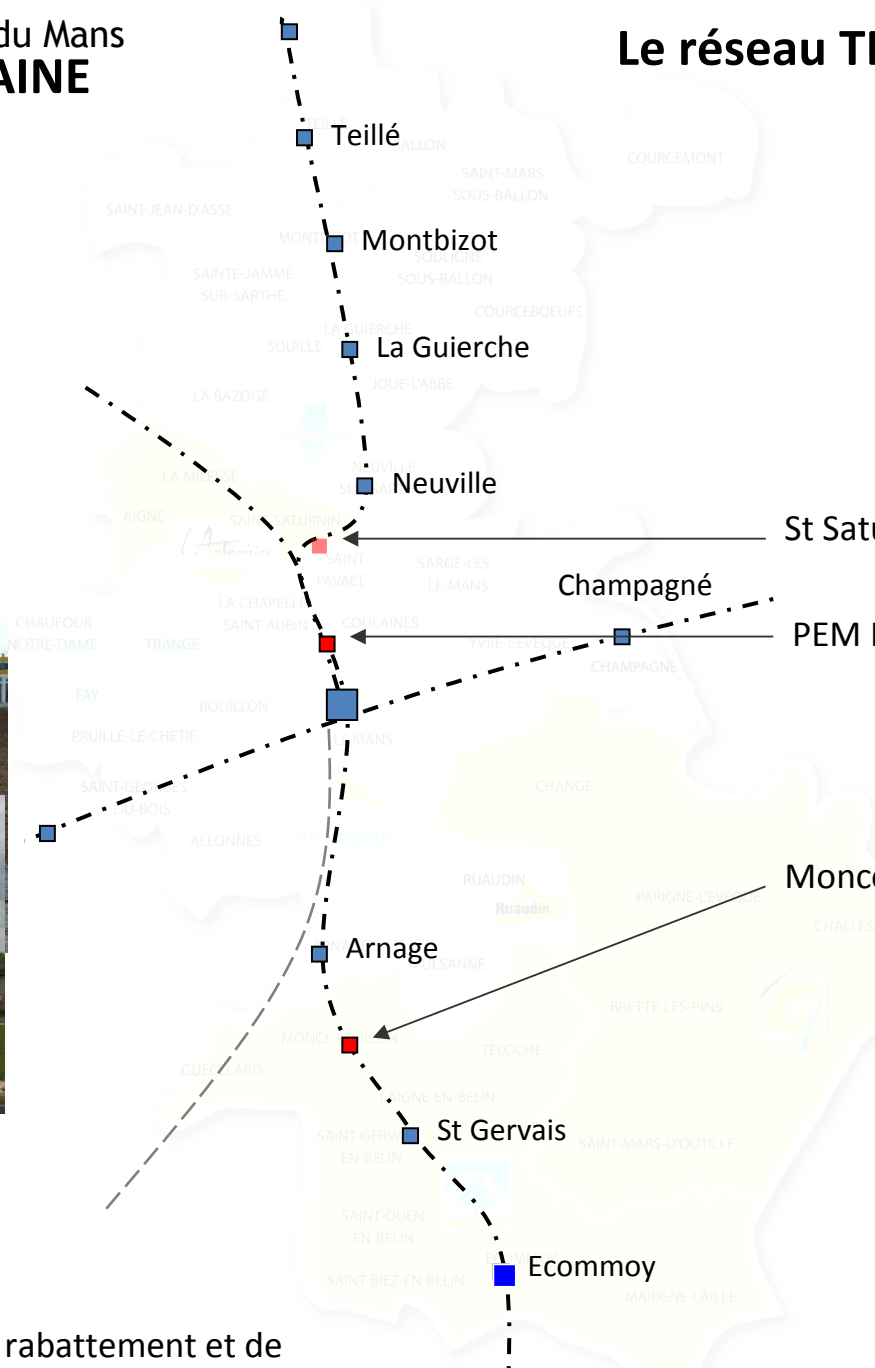
-  Gare et halte TER
-  Gare désaffectée
-  Halte TER en projet
-  Zone de rabattement multimodale périurbaine
-  Station périurbaine
-  Ligne périurbaine
-  Variante
-  Rabattement
-  PR Tramway
-  Station Tram
-  Apport potentiel de populations extérieures

- A- Portes du Maine (Ballon - Jacobins)**
- B- Rives de Sarthe (Ste Jamme - Monod / Pré)**
- C- Bocage Cénomans Nord (Chaufour - PR Université)**
- D- Bocage Cénomans Sud (St Georges - La Fayette)**
- D1- Bocage Cénomans variante (St Georges - PR Université)**
- E- Orée de Bercé variante (Laigné - PR Antarès)**
- F- Orée de Bercé Est (Ecommoy - PR Antarès)**
- G- Sud Est du Pays Manceau Sud (Brette - PR Antarès)**
- H- Sud Est Pays Manceau Nord (Parigné - Pontlieue)**



Les déplacements sur le Pays du Mans LA DESSERTE PERIURBAINE

Le réseau TER sur le Pays du Mans



St Saturnin – l'Océane

Champagné

PEM Hôpital (projet étudié par la Région)

Moncé – Val Rhonne (projet étudié par la Région)

■ Gares de rabattement et de retournement pour ligne dédiée



Coordonner, soutenir et rendre lisible l'action des collectivités

1. Fléchages des projets dans les contrats de territoire

Europe - LEADER

Etat - Pôle d'Excellence Rural et aides sectorielles

Région – CTU, NCR et aides sectorielles

2. Mise en œuvre d'une structuration spécifique

Dans le cadre de la loi SRU, en créant une instance de coordination

En tenant compte des compétences des AOT

Pour que chacune des collectivités et établissement public puisse participer

3. Réflexions sur la mise en place d'un Versement Transport Additionnel

En lien avec le conseil de développement (acteurs économiques, MEDEF ...)

4. Favoriser et soutenir les actions liées aux déplacements initiées par les acteurs

Co-Mobiles initiées par la CCI (PDE, PDIE)

Pédibus et vélobus avec Sarthe Educ'Environnement

...

